
Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-22

Séance du 19 OCTOBRE 2017

Objet : INFRASTRUCTURE DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES – CHOIX DU TARIF AUX USAGERS, IMPLANTATION DE DEUX BORNES RAPIDES

Nombre	de membres en exercice :	76
	de membres présents :	47
	de pouvoir(s) :	2
	de membres votants :	49
	votes pour :	49
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-sept, le 19 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 octobre 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER, Yves LOISEL et Jean-Claude LABARD (suppléant).

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, David SABLIN, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel LEJEUNE, François DUPUIS, Joël SALAÜN, Gilles AMAT, Alain DEPREAUX (suppléant) et Christian POISSANT,

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Laurent VASSET a donné pouvoir à M. Christian FAUQUET,
M. Guy FONTANIE a donné pouvoir à M. Benoît DESCHAMPS.

Assistaient également à la séance :

- M. Aymeric COTREL, Directeur Territorial Normandie GRDF,
- M. Pierrick MAIA, Délégué territorial GRDF,
- M. Bruno NADJAR, Attaché territorial Enedis,
- M. Dominique VRAND, Receveur de Barentin,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice adjointe – direction administrative et financière du SDE76,
- M. Franck NAUDIN, Directeur adjoint – direction transition énergétique,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint – direction des travaux programmés et inopinés.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-22 :

OBJET : INFRASTRUCTURE DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES – CHOIX DU TARIF AUX USAGERS, IMPLANTATION DE DEUX BORNES RAPIDES

VU :

- l'article L.2224-37 du CGCT,
- les délibérations 2015-43 et 2015-46 du 30 octobre 2015, 2016-35 du 10 juin 2016

CONSIDERANT :

Le SDE76 dispose de son maillage de 90 bornes, auquel s'ajoutent les bornes des infrastructures voisines de la Métropole (40), Le Havre (20), Fécamp (4), Neufchâtel-en-Bray (1), Barentin (2) et Pavilly (2) et CVS (10). Il y a entre 200 et 220 charges mensuelles actuellement sur nos seules bornes.

Le président informe l'assemblée que, suite à la délibération 2015-46 du 30 octobre 2015, une convention a été signée avec l'opérateur GIREVE pour l'interopérabilité. L'itinérance s'est ouverte aux réseaux de Bosch, Renault, Fresh Mile, Sodetrel Mobilité, Charge Maps, The New Motion ce qui nous procure déjà 10% de charges supplémentaires sur notre réseau.

Cependant, le service de fonctionnement des bornes reste déficitaire et une hausse du tarif de charge pour SDE76 est nécessaire. Il propose de passer le tarif de 1 €/heure à 1,60€/heure de charge htva.

tarifs	Déficit prévisible		Nombre de charges mensuelles nécessaires pour équilibrer
	A 200 charges /mois	Par an	
Tarif en vigueur : 1 €/heure HT	1175 €/borne	110 000 €	820
Tarif proposé : 1,60 €/heure HT	950 €/borne	85 000 €	515

Par ailleurs, le Président expose que les véhicules récents disposent maintenant de 300 km minimum d'autonomie et se déplacent sur les grands axes et autoroutes entre les villes importantes.

Il apparaît utile de placer des bornes adaptées à la puissance des nouvelles batteries, pour leur proposer un temps de charge court, au croisement des grands axes routiers du département 76.

Fort de son réseau et de son expérience de déploiement de bornes rapides dans le cadre de son réseau Corri-Dor (200 bornes sur autoroute), notre fournisseur Sodetrel, en application du marché en cours peut placer ces deux bornes pour le coût indicatif suivant :

borne DBT 50 kW	12 100 €
pose et raccordement	2 900 €
intégration et supervision	800 €
extension HTA / BT, provision	20 000 €
tarif jaune, branchement	3 000 €
signalisation, VRD	2 000 €
Total	40 800 €

Le temps de charge sur ce type de borne sera le suivant :

Pour mémoire : borne normale	3 à 7 kW	6 à 8 heures
Pour mémoire : borne accélérée	22 kW	1 à 2 heure(s)
borne rapide	43 à 50 kW	20 à 30 minutes

Le mode de charge rapide proposé est compatible avec l'ensemble des véhicules électriques et hybrides rechargeables quel que soit le constructeur (prise combo, ChaDeMo, type 2 AC, type E/F. Le temps de charge correspond à une pause de 30 minutes adapté au contexte d'une station installée le long d'un grand axe.

Le coût d'exploitation est d'environ 6 000 € par an par borne.

Le Président propose le tarif à pratiquer suivant :

- Premier ¼ d'heure : 5 € htva,
- Second ¼ d'heure : 3 € htva,
- Au-delà, le ¼ d'heure : 2 € htva.

Soit 8 € la ½ heure = 90 % des charges.

Il faudra : 6 000 € / 8 € / 365 jours = 2 charges par jour pour rentabiliser l'opération.

PROPOSITION :

Il est proposé :

- d'augmenter notre tarif d'usage des bornes accélérées et de fixer un nouveau tarif des bornes rapides à poser,
- de poser deux bornes rapides 50kW sur notre territoire.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

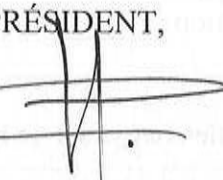
- **AUTORISE** la pose de deux bornes rapides 50 kW sur notre territoire, dans le cadre du marché à bon de commande en place avec SODETREL.
- **FIXE** le tarif d'usage des bornes suivant au 1^{er} janvier 2018 :
 - Carte SODETREL – SDE76 : 10 euros TTC,
 - Autre carte utilisée sur nos IRVE : pas de frais d'accès de la part du SDE76,
 - Recharge sur bornes accélérées 22 kVa : 1.60 € htva (soit 1,92 euro de l'heure TTC) décompté à la seconde au prorata temporis pour les abonnés SDE76 – SODETREL,


o Recharge sur bornes rapide 50 kW :

- Premier ¼ d'heure : 5 € htva,
- Second ¼ d'heure : 3 € htva,
- Au-delà, le ¼ d'heure : 2 € htva.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET



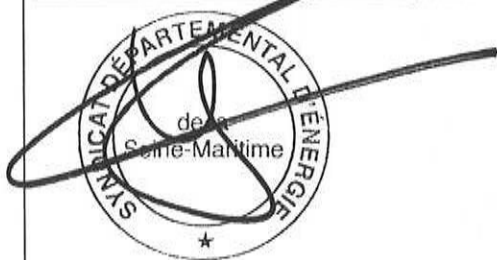
The stamp is circular with the text "SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE" around the top edge and "de la Seine-Maritime" in the center. A small star is located at the bottom center of the circle.

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> 25 octobre 2017
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Accompagnement des EPCI dans l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux (PCAET)	Délibération n°2017/10/19-01	
Création d'un service de conseil en énergie auprès des collectivités	Délibération n°2017/10/19-02	
Réalisation de centrales solaires photovoltaïques	Délibération n°2017/10/19-03	
Intégration de la dimension réseau dans les démarches de planification énergétique territoriale	Délibération n°2017/10/19-04	
Etudes du potentiel d'injection de biogaz sur nos réseaux et du gisement de déchets méthanisables	Délibération n°2017/10/19-05	
Révision des statuts	Délibération n°2017/10/19-06	
Modification du nombre de représentants du SDE76 dans la commission consultative paritaire (CCP)	Délibération n°2017/10/19-07	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise à disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de Orange	Délibération n°2017/10/19-08	
Avenant à la convention de délégation au SDE76 par le Département de la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage des giratoires	Délibération n°2017/10/19-09	
Convention d'organisation des sélections professionnelles et adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire	Délibération n°2017/10/19-10	
Projet de cession de l'immeuble du 5 boulevard de la Marne	Délibération n°2017/10/19-11	
Mise en place d'un chèque cadeau pour Noël	Délibération n°2017/10/19-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Mise en place d'un système de pointage et d'un logiciel de gestion des temps et mise en conformité du règlement intérieur	Délibération n°2017/10/19-13	
Fixation de la date limite de réception des délibérations communales et modification des programmes pluriannuels [2017-2019] de renforcement, d'extension, d'effacement et d'éclairage public	Délibération n°2017/10/19-14	
Décision modificative n°2 – budget principal 2017	Délibération n°2017/10/19-15	
Décision modificative n°1 – budget annexe génie civil 2017	Délibération n°2017/10/19-16	
Décision modificative n°1 – budget annexe maintenance éclairage public 2017	Délibération n°2017/10/19-17	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget principal 2018	Délibération n°2017/10/19-18	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget annexe génie civil 2018	Délibération n°2017/10/19-19	
Autorisation donnée au président de modifier le tableau des emplois du SDE76	Délibération n°2017/10/19-20	
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	Délibération n°2017/10/19-21	
Infrastructure de bornes de recharge pour véhicules électriques – choix du tarif aux usagers, implantation de deux bornes rapides	Délibération n°2017/10/19-22	
Contributions, aides financières 2018, barèmes de raccordement au réseau électrique et des études en gaz	Délibération n°2017/10/19-23	

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la préfecture :

